

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du

LUNDI 14 OCTOBRE 2019 à 19 h

Présents : Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. – Mr Sendron J-M – Mr Ténnot F. – Mme Liénard I. – Mme Lepreux C. –Mr Legrain H. -

Absent excusé ayant donné pouvoir:

Absents: Mr Poulain M.- Mr Eeckhout J. - Mme Riobé M.

Secrétaire : Mme Patin R

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 6 TER RUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du logement locatif de l'ancienne école est terminé.

Il présente au Conseil Municipal la demande de location de Mr MORANGIS Sylvain et de Mme SAMYN Sandy pour un bail de 600,€ par mois plus les frais.

Le Conseil Municipal accepte de donner la délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes signatures de ce bail.

Vote à l'unanimité.

PARTICIPATION DES FRAIS DE TRANSPORT PISCINE ET DE FOURNITURES SCOLAIRES

ANNEE 2018/2019 :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le décompte des frais de participation de la Commune d'ANNOIS pour la fréquentation de l'école de FLAVY LE MARTEL :

FRAIS DE TRANSPORT PISCINE :

Participation aux frais de transport total : 2 002,€ pour 506 entrées.

Calcul des 46 entrées de piscine par les enfants d'ANNOIS :

$2002. \text{ € X } 46 = \underline{\underline{182.00 \text{ €}}}$

506

FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES :

Participation et coût d'un élève pour la Commune : 51.12 €

Nombre d'élèves : 21

Participation de la Commune d'ANNOIS : 51.12 € X 21 élèves = **1 073.52 €.**

REGULARISATION DES DEUX FACTURES SARL DECHAMPS :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une erreur de TVA sur les deux factures des Ets SARL DESCHAMPS est survenue et qu'une régularisation de **89.12 €** et **86.10 €** doit être payée.

Le Conseil Municipal accepte la régularisation totale de **175.22 €.**

Pour extrait conforme
ANNOIS, le 15 OCTOBRE 2019
Le Maire
R. Téletynski